



## non respect du bail du bailleur

Par **marcelin**, le **13/08/2011** à **09:10**

bonjour,

Nous sommes dans notre maison depuis 1 an et cela 3 mois presque 4 que nous n'avons plus de chauffe eau et la chaudière est morte aussi l'agence ne veut pas faire intervenir l'entreprise malgré que la propriétaire à signer le devis. Son excuse s'est que nous payons pas le 10 de chaque mois mais par exemple le 14 ou le 16 du mois il nous menace tout le temps de nous expulser.

NOus voulons partir du logement pour le 1er septembre 2011 et réduire le préavis à 1 mois mais il ne veut pas.

Merci de nous aider

Par **Claralea**, le **13/08/2011** à **10:28**

Bonjour, non vous ne pouvez pas réduire votre préavis à un mois car vous ne rentrez pas dans les conditions requises

Pour voir les conditions au préavis d'un mois <http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/323-resiliation-du-bail-avec-preavis-reduit-a-un-mois>

Par **Domil**, le **13/08/2011** à **12:14**

LRAR de mise en demeure de faire les réparations avec indemnisation pour les 4 mois sans eau chaude. Vous lui rappelez que sans eau chaude, le logement n'est pas décent au regard de la loi et que vous allez faire appel à la justice.

Par **marcelin**, le **18/08/2011** à **11:52**

merci on essaye de trouver des solutions mais tous les problèmes qu'on a été mis dans l'état des lieux

on ne s'est plus quoi faire

Par **Claralea**, le **18/08/2011** à **13:10**

Contactez l'ADIL de la Seine St Denis <http://www.aubervilliers.fr/article3069.html>